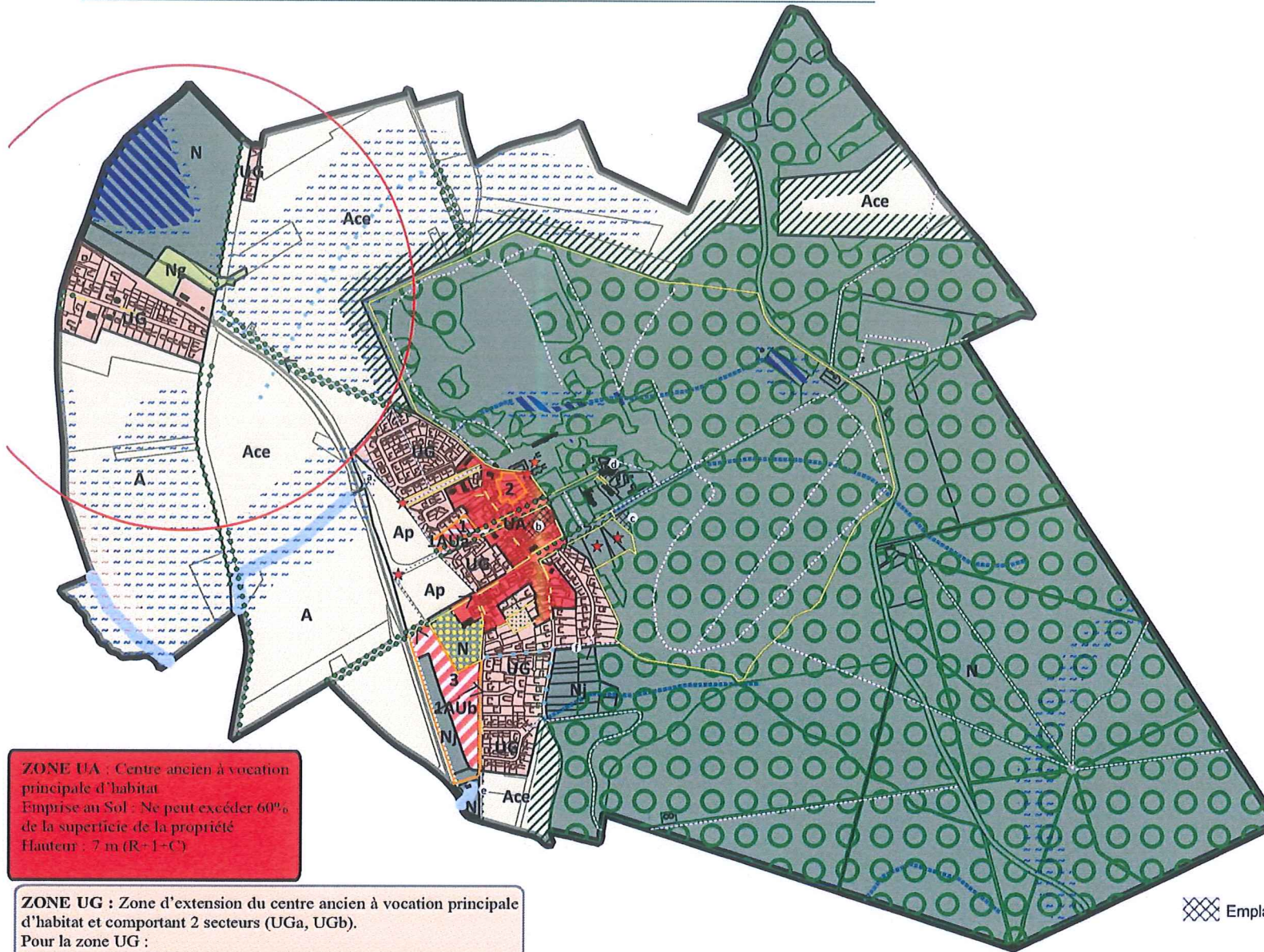


Le Zonage et le règlement



- Limite de secteur
 - Enveloppe d'alerte de zone humide potentielle de classe 2
 - Enveloppe d'alerte de zone humide potentielle de classe 3
 - Axe de ruissellement temporaire lors d'orages
 - Axe de ruissellement temporaire lors d'orages signalés par la commune
 - Secteurs soumis au respect des OAP
 - Périmètre de 500 m autour de la gare
- Protection et mise en valeur du patrimoine et du paysage**
- Espaces boisés classés
 - Lisière de 50 m autour des espaces boisés de plus de 100 hectares
 - Bâti remarquable
 - Patrimoine vernaculaire
 - Murs et grilles remarquables
 - Principaux alignements d'arbres et haies à protéger
 - Verger remarquable
 - Parc remarquable
 - Vues remarquables
 - Cours d'eau
 - Surface d'eau ou bassin
 - Chemin à protéger ou à créer au titre de l'article L.151-38 du Code de l'Urbanisme

ZONE UA : Centre ancien à vocation principale d'habitat
Emprise au Sol : Ne peut excéder 60% de la superficie de la propriété
Hauteur : 7 m (R+1+C)

ZONE UG : Zone d'extension du centre ancien à vocation principale d'habitat et comportant 2 secteurs (UGa, UGb).
Pour la zone UG :
Emprise au Sol : 35 % maximum - Hauteur : 7 m (R+1+C)

ZONE 1AU : Zone à urbaniser à vocation dominante d'habitat soumise à des Orientations d'Aménagement et de Programmation
Elle comprend 2 secteurs : 1AUa et 1AUb.
Emprise au Sol : 45 % maximum
Hauteur : 7 m (R+1+C)

ZONE A : Zone à vocation agricole
Emprise au Sol : pas de règle
Hauteur : habitat : 7 m (R+1+C)
bâtiment agricole : 15 m
Elle comprend le secteur Ace, créé afin de préserver les continuités écologiques et le secteur Ap, à préserver pour des raisons paysagères.

ZONE N : Zone naturelle
Emprise au Sol : pas de règle / Hauteur : 7 m
Comprend 2 secteurs:
- Ng, (café de la gare)
- Nj, (jardins familiaux)

Emplacements réservés

Nom	Destination	Bénéficiaire	Surface (ha)
a	Passage du collecteur d'eau pluviale	Commune	554
b	Equipements communaux	Commune	2693
c	Extension du cimetière	Commune	1030
d	Aménagement de l'espace public autour de l'église	Commune	757
e	Liaison douce rue du croissant	Commune	398
f	Liaison douce entre la rue Bécue et la rue des Jardins de l'église	Commune	203